

APPEL A PROJET AG3PLIE
COORDINATION,
ANIMATION TERRITORIALE, ET INGENIERIE

Période : 2015/2017

Cadre :

- 1. Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,**

Axe prioritaire 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toutes formes de discrimination »

Priorité d'investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »

Objectif spécifique 1 :

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)

Les changements attendus :

Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi ;

Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :

- en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes ;
- en activant si nécessaire l'offre de formation ;
- améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

Objectif spécifique 2 :

Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)

Les changements attendus :

Accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi ;

Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :

- en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle ;
- en activant si nécessaire l'offre de formation ;

Objectif spécifique 3 :

Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3)

Les changements attendus :

- Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion ;
- Augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion dans les territoires ;
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire.

Type d'actions à financer :

Au titre de l'objectif spécifique 1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale », sont soutenues (codification 3.9.1.1)

a) La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne :

- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global.
- Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours visant à :
 - caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;
 - lever les freins professionnels à l'emploi, y compris pour les salariés de contrats aidés du secteur non marchand : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours (notamment dans le domaine des TIC), lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique
 - lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des TIC), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants, en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

b) L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés

c) L'amélioration de l'ingénierie de parcours :

Il s'agit de soutenir l'élaboration d'outils d'ingénierie des parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours d'articulation entre accompagnement social et professionnel.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion » (codification 3.9.1.2)

a) La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi :

- L'intégration d'une dimension « inclusion » dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) et dans le dialogue social territorial : mobilisation des entreprises, filières, branches professionnelles, acteurs territoriaux de l'inclusion et partenaires sociaux ;
- Le développement de l'expérimentation de nouvelles pratiques partenariales de collaboration avec les employeurs, les partenaires sociaux, les représentants des branches et les acteurs de la GPECT dans la définition des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'inclusion ;
- La capitalisation et la valorisation d'expériences / expérimentations réussies avec les employeurs ; Dans ce cadre, seront particulièrement mises en avant les bonnes pratiques en matière d'articulation des temps de la vie privée et de la vie professionnelle, de soutien au développement de nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail...) et de soutien aux solutions de garde d'enfants ;
- La définition d'approches et de méthodes adaptées pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion, afin de développer les solutions de mise en activité et de retour à l'emploi ;
- Les démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié ;
- Les démarches d'animation territoriale visant à rapprocher les acteurs de l'emploi des branches et des partenaires sociaux ;
- Les démarches conduites au titre de la relation employés/employeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- La formation et la professionnalisation des acteurs de l'insertion.

b) Le développement de la responsabilité sociale des entreprises :

- Il s'agit de soutenir prioritairement les projets permettant l'intégration de publics très éloignés de l'emploi et favorisant la diffusion des démarches de développement durable dans les entreprises ;
- Les actions permettant de développer les clauses sociales dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés sont particulièrement visées ;

sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi ; la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.

c) La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

- Accompagnements collectifs des entreprises du secteur marchand et des SIAE pour faciliter le rapprochement et les collaborations territoriales, notamment en permettant un accompagnement mis en œuvre conjointement par des entreprises et des structures d'utilité sociale ;
- Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand.

Au titre de l'objectif spécifique 3 « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire » sont soutenus (codification 3.9.1.3) :

- L'appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion et d'autres cadres de coordination ad hoc afin d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion ; à ce titre, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) pourront être soutenus dès lors qu'ils apportent des solutions en matière d'insertion des publics en difficulté innovantes eu égard aux défis environnementaux (chantiers de réhabilitation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité) et aux besoins sociaux ;
- La réalisation de diagnostics, d'études, d'outils, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et de modéliser, de capitaliser et d'évaluer des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie d'insertion ;
- La création, le développement et l'expérimentation d'outils de coordination notamment s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (plates-formes interopérables).
- Les projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents. En matière de renouvellement de l'offre d'insertion, ces innovations peuvent concerner le service rendu en matière d'accompagnement vers l'emploi, les modes de construction des parcours d'insertion, de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des parcours, d'implication des personnes bénéficiaires, de mobilisation des employeurs... ;
- Les projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux ;
- Les projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et l'ingénierie de projet en faveur du développement de l'innovation sociale ;

2. Le protocole d'accord du PLIE 2015/2019

Les réponses à l'appel à projet s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par chaque PLIE composant AG3PLIE

CAHIER DES CHARGES

Dispositif PLIE des Graves

Objectif spécifique 3:

Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

Intitulé de l'opération :

Coordination, Animation territoriale et ingénierie

Le contexte local :

Le P.L.I.E. des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2015/2019 signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le Conseil général de la Gironde et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi. Il est disponible sur le site internet du P.L.I.E www.adelebegles.fr.

Le P.L.I.E. des Graves intervient sur la commune de Bègles et la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.

La coordination, l'animation territoriale et l'ingénierie nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E

Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.

Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

A ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée
- le respect des principes horizontaux
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE
- le pilotage global quantitatif et qualitatif du dispositif P.L.I.E des Graves
- le contrôle de la saisie des indicateurs dans ABCVIESION et dans « Ma démarche FSE »
- la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention.

- la tenue d'un système de suivi comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Objectif de l'opération :

- L'appui à la définition et à la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi par l'animation du Comité de Pilotage du P.L.I.E, rassemblant l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux, afin de définir des orientations stratégiques au bénéfice des publics cibles de l'axe 3 du PON FSE du territoire du P.L.I.E des Graves
- Optimiser la coopération entre les acteurs de l'offre d'insertion, au bénéfice des publics qui en ont le plus besoin et notamment en vue de l'amélioration de la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion
- Coordonner les relations et les actions avec les employeurs du territoire
- Articuler la mise en œuvre du Plan en lien étroit avec le Conseil Général chef de file de l'insertion, le Conseil Régional Aquitaine et le Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi, Cap Emploi...
- Favoriser la cohérence des parcours d'insertion professionnelle, tout en mettant en place les articulations nécessaires avec les acteurs du champ social.
- Favoriser la connaissance de l'offre d'insertion par les professionnels intervenant dans le cadre du dispositif P.L.I.E
- Favoriser les analyses de situations et les échanges de pratiques entre professionnels P.L.I.E, par le biais d'une supervision collective.
- Favoriser le développement d'analyse de besoins, d'études et d'outils permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et participer au développement de l'offre d'insertion et de formation sur le territoire
- Favoriser le développement de l'innovation sociale de projet tant en matière de service rendu qu'en matière d'accompagnement vers l'emploi, que de méthodes de construction de parcours d'insertion et de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des personnes bénéficiaires et enfin de mobilisation des employeurs
- Participer au développement de projets innovants répondant à des besoins sociaux et participer au développement de l'ingénierie sociale de projet en faveur du développement de l'innovation sociale
- Participer à la professionnalisation des équipes intervenant dans le cadre du dispositif P.L.I.E
- Participer à la sécurisation de la mise en œuvre des opérations FSE, notamment par une participation aux visites sur place en cours d'exécution relevant d'AG3PLIE sur les éléments qualitatifs et quantitatifs des opérations

Contenu de l'opération :

Dans le cadre de cette opération seront mis en œuvre :

- Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion ;
 - Comités de pilotage ;
 - Commissions d'intégration, de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours
 - Comités de suivi relations employeurs
 - Réunions de prospection ciblée
 - Comités techniques de suivi IAE
 - Participation aux instances et réunions des partenaires du territoire.
- La professionnalisation des équipes opérationnelles sur les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, et la gestion des situations difficiles, sur les méthodes d'Intervention sur l'Offre et la Demande mais aussi leur spécialisation sur des thématiques, telles que l'Insertion par l'activité économique, les dispositifs illettrisme, compétences clefs et Français Langues Etrangères, santé/handicap, mobilité, garde d'enfants, lutte contre les discriminations....
- L'ingénierie d'actions permettant de lever les freins à l'emploi, via des projets innovants permettant de répondre à des besoins émergents : mobilisation professionnelle, découverte métiers et initiations métiers, développement de compétences, savoir être professionnel, mobilité, réduction de la fracture numérique, santé, garde d'enfants...
- Le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du P.L.I.E des Graves, mais également de tous les partenaires du Plan
- Des actions favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand
- Le développement de coopérations avec les services action économique de la ville de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu et les services Emploi du territoire
- L'organisation d'espaces de rencontres visant à rapprocher les participants avec les acteurs de l'emploi, de la formation et les acteurs économiques du territoire type semaine de l'Emploi, cafés recrutement, forums...
- Pilotage des indicateurs de réalisation et de résultat.
- L'administration et le contrôle de la base de données participants et appui des référents et chargés de relations entreprises à son utilisation ;

Public visé:

- Cette opération est une opération d'assistance aux structures, qui bénéficiera de manière indirecte aux 300 à 350 participants du P.L.I.E en file active

Structure bénéficiaire, chargée la coordination, de l'animation territoriale et de l'ingénierie :

La structure est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.

Les obligations de la structure :

- Mettre à la disposition des équipes dédiées à cette opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment).
- Engager les prestations, en veillant à une mise en concurrence préalable avant tout octroi.
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Les équipes dédiées pourront s'appuyer sur ce réseau.
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans la base de données ABC Viesion
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée).
- Saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel ABC Viesion mis à disposition par le P.L.I.E des Graves

Les indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de comités de pilotage organisés
- Nombre de commissions d'intégrations, de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours
- Nombre de réunions de prospection ciblée
- Nombre de comités de suivi relations employeurs
- Nombre de réunions IAE
- Nombre de projets visant à coordonner et animer l'offre d'insertion

Les justificatifs requis (pièces non comptables de valeur probante):

- Comptes rendus des Comités de Pilotage du PLIE
- Comptes rendus des Commissions d'intégrations, de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours
- Compte rendu des réunions de Prospection Ciblée
- Compte rendu des réunions de suivi employeurs
- Comptes rendus de réunions et instances des partenaires
- Base de données ABC
- Justificatifs de temps passé pour les personnes non affectées à temps plein, conformément à l'instruction DGEFP 2012-11
- Lettre de mission ou fiche de poste pour les personnes à temps plein sur l'opération, conformément à l'instruction DGEFP 2012-11.

Les émargements doivent être conformes à l'instruction DGEFP 2012-11

Durée/ Calendrier :

- 1^{er} janvier 2015 - 31 décembre 2017.

Lieu :

- Territoire du P.L.I.E. des Graves

Résultats attendus :

- Animer le Comité de Pilotage du dispositif
- Suivre l'état d'avancement des objectifs du protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015-2019 pour le compte du Comité de Pilotage.
- Coordonner l'offre d'insertion sur le territoire
- Gérer les flux de sortie et d'entrée
- Coordonner 200 nouvelles intégrations minimum annuellement, en lien avec les structures prescriptrices du P.L.I.E des Graves (Pôle emploi, Pôle Territorial de Solidarité...)
- Piloter l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs
- Développer des projets innovants en réponse à une analyse de besoins territoriaux

Modalités de réponse à l'appel à projets AG3PLIE – :

Le présent appel à projets est téléchargeable sur le site internet du P.L.I.E des Graves :

www.adele-begles.fr.

L'Appel à projet est scindé en plusieurs cahiers des charges correspondant chacun à une opération rattachée à un objectif spécifique du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020.

Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahiers des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.

La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

Cahier des charges « Coordination, Animation territoriale et ingénierie»

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « <https://ma-demarche-fse.fr/demat> » après création de votre compte.

Sélection des projets et programmation des opérations FSE

Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen (DGEFP – Mai 2010).

Cette instruction débute par :

- L'enregistrement des demandes de subventions déposées dans les délais avec édition d'une attestation de dépôt.
- L'étude de la recevabilité des demandes (Complétude des dossiers) avec édition d'une attestation de recevabilité pour les dossiers complets.

Pour plus d'information :

<http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/>

C'est le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, qui sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.

Des conventions sont ensuite conclues entre AG3PLIE et les structures retenues, bénéficiaires d'une subvention FSE, pour participer à la mise en œuvre du PLIE.

Critères d'évaluation de l'offre :

L'instruction des demandes de concours FSE sera réalisée sur la base d'un document normé permettant d'analyser notamment l'expérience du candidat pour cette typologie de mission, les moyens mis en œuvre, le plan de financement dont les ressources externes apportées.

Date et lieu de remise des offres :

- Via le site « <https://ma-demarche-fse.fr/demat> » après création de votre compte
- Le 19/06/2015

RENSEIGNEMENTS - Personnes chargées du suivi :

Carine Marini, Assistante de gestion AG3PLIE

☎ 05.56.49.62.75

✉ ag3pliegraves@orange.fr

www.adele-begles.fr